



Conseil Economique
et Social

Distr.
GENERALE

E/CN.4/1989/63
2 février 1989

FRANCAIS
Original : ESPAGNOL

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Quarante-cinquième session
Point 10 de l'ordre du jour

QUESTION DES DROITS DE L'HOMME DE TOUTES LES PERSONNES
SOUMISES A UNE FORME QUELCONQUE DE DETENTION OU D'EMPRISONNEMENT

Note verbale datée du 1er février 1989, adressée au Centre pour
les droits de l'homme par la mission permanente de l'Argentine
auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, contenant
deux discours du Président de l'Argentine ainsi que
le texte des décrets Nos 32/89 et 83/89

La mission permanente de la République argentine auprès des organisations internationales à Genève présente ses compliments au Centre des Nations Unies pour les droits de l'homme et a l'honneur de demander, à l'occasion de la quarante-cinquième session de la Commission des droits de l'homme, que les textes ci-joints soient distribués en tant que documents officiels de la Commission, au titre du point 10 de l'ordre du jour.

Annexe IDISCOURS PRONONCE DEVANT L'ASSEMBLEE LEGISLATIVE LE 21 DECEMBRE 1988
PAR LE PRESIDENT DE LA NATION, RAUL ALFONSIN

Pour la première fois depuis plusieurs dizaines d'années nous avons célébré ces jours derniers le cinquième anniversaire de l'instauration d'un gouvernement civil qui a pour mission première de reconstruire la République et de garantir aux générations futures un système fédéral représentatif. Pourtant, ce jour du 10 décembre qui aurait dû être un jour de joie et le symbole d'un espoir renouvelé, a été pour l'Argentine un jour d'angoisse puisqu'une fois de plus des menaces de ruine pesaient sur son avenir. Face à ces menaces, le Président de la nation a le devoir d'exposer aux représentants du peuple, et à travers eux au peuple lui-même, la gravité de la crise que traverse le pays.

La légitimité du pouvoir que le vote du peuple confère au gouvernement démocratique exige la vérité, et c'est l'exercice responsable de ce pouvoir qui permettra de dissiper les doutes et les ambiguïtés qui menacent de ranimer les conflits entre les Argentins, réduisant à néant les sacrifices énormes que le peuple tout entier et le gouvernement ont dû consentir et devront continuer de consentir pour que règne l'harmonie.

Il serait donc très grave de ne pas remettre de l'ordre dans nos idées et, à la faveur du désordre, de nous laisser entraîner dans des affrontements irrationnels comme ceux qui nous ont barré la route du progrès et nous ont déchirés pendant de nombreuses années.

Certes nous avons fait échec à la dernière mutinerie mais l'inquiétude et les interrogations demeurent et prennent aujourd'hui une forme qui nous paraît plus dangereuse encore car le désordre s'est aggravé.

Respectueux de la liberté, le Président de la République argentine a maintes fois favorisé les échanges de vues et laissé le désaccord s'exprimer, comme l'exige une politique qui joue le jeu de la démocratie. Mais il y a loin d'un système qui permet la coexistence de positions différentes, indispensable dans toute démocratie, à des conflits irréductibles qui conduisent à la ruine et à la mort, comme ceux qui semblent vouloir s'installer aujourd'hui entre civils et militaires. Celui qui vous parle est le Président de tous les Argentins, quelles que soient leur tendance politique et les idées pour lesquelles ils luttent légitimement dans le respect des règles démocratiques, le Président de tous les Argentins, qu'ils portent ou non l'uniforme.

J'ai souvent évoqué les innombrables difficultés que soulève la transition vers la démocratie qu'il m'a été donné de conduire. J'ai parfois mis l'accent sur les problèmes que pose la transition politique.

De même, j'ai bien souvent fait état, et il n'y a pas si longtemps encore, des obstacles considérables auxquels se heurte la transition économique, sans laquelle le succès de la transition politique serait si fragile que les progrès réalisés grâce à la maturité et à la participation du peuple tout entier risqueraient d'être réduits à néant.

Il faut aujourd'hui parler de la transition militaire, de l'érosion progressive du respect de la légalité, cause principale de notre affaiblissement.

Pendant de nombreuses années, l'Argentine a vécu sous le règne de l'action directe, de l'illégalité, de la violence explicite ou implicite, de la recherche d'objectifs sectoriels au mépris du droit.

Il serait absurde d'en imputer la responsabilité à un seul groupe et d'innocenter tous les autres.

Même en cas de coup d'Etat, la responsabilité des militaires sur le plan opérationnel ne doit pas faire oublier l'indubitable responsabilité des civils sur le plan idéologique.

Nous avons déjà eu l'occasion de le dire, lorsqu'il y a coup d'Etat, c'est toujours parce que le respect du droit s'émousse non seulement dans l'armée, mais aussi dans la société. Pour qu'il n'y ait plus de coups d'Etats, il faut que la société tout entière réfléchisse à elle-même.

L'arbitraire inhérent à la fraude, l'abus de pouvoir, l'autoritarisme, l'écrasement des minorités, l'action directe par le coup d'Etat, qui s'inscrivent dans un climat de violence implicite ou explicite, témoignent, d'un effritement des valeurs culturelles dans la quasi-totalité de la société argentine, qui a servi de ferment au terrorisme.

Combattre le terrorisme sans se préoccuper de ces valeurs culturelles, ou pis encore le combattre sur cette base, est une entreprise vouée à l'échec car, même si elle permet d'éliminer le fléau pour un temps, toutes les conditions resteront réunies pour qu'il ressurgisse.

Ainsi donc, la lutte contre le terrorisme ne peut porter ses fruits que si chacun de nous y voit une lutte à mener en lui-même, une lutte de notre société tout entière pour éliminer les causes profondes de sa déchéance culturelle.

Le terrorisme ne peut pas être vaincu si subsistent les autres manifestations de l'illégalité. Ou celles-ci s'effondrent en bloc, ou le terrorisme restera latent parmi nous.

Réclamer le maintien de structures, de comportements ou de pratiques autoritaires sous prétexte de prévenir le terrorisme, serait en entretenir le germe.

C'est précisément l'inverse qu'il faut faire : il faut entreprendre une gigantesque réforme culturelle et faire prévaloir en nous le respect des règles de la cohabitation de façon à garantir les droits civils, à faire régner la tolérance, à préserver les libertés publiques et à nous débarrasser de la peur. Au mépris du droit il n'existe qu'une seule parade : la démocratie. Si la lutte contre le terrorisme est fondée sur la démocratie et conçue pour la défendre, la victoire sera assurée sans qu'il soit nécessaire d'en venir à des solutions extrêmes et dramatiques, puisque le terrorisme sera affaibli, isolé, exsangue, privé du contexte culturel illégal qui le justifie et le renforce.

Ces dernières années, de vastes secteurs de la société argentine ont commis l'erreur tragique de croire que sacrifier la démocratie créerait des conditions plus propices à la lutte contre le fléau du terrorisme. Or, cela n'a servi qu'à changer la tendance du terrorisme et à faire naître dans d'autres secteurs de la société la cruauté, la violence et le mépris de la vie, qui étaient précisément ce qu'on voulait éliminer.

Faire de l'action directe de l'Etat l'alternative à l'action directe du terrorisme suppose nécessairement que l'Etat et ceux qui le dirigent, copient, assimilent, absorbent et s'approprient les méthodes et la culture de la violence qu'ils cherchent à supprimer. Mener la lutte de cette manière c'est risquer de lui enlever tout son sens.

Il n'est donc possible de renforcer la sécurité intérieure, c'est-à-dire de se préserver de la violence, la peur, l'abus de pouvoir, l'arbitraire et la toute-puissance, qu'en instaurant pleinement la légalité et la démocratie, non seulement dans les institutions mais dans la conscience des Argentins. Or cette légalité ne s'enracinera pas et ne se développera pas comme il se doit si elle commence à se renier, en faisant le procès du passé.

Nous savons parfaitement que certains confondent justice et vengeance et qu'il existe dans la société argentine encore déchirée des forces de division qui voudraient faire croire que ce ne sont pas des individus qui sont assis au banc des accusés, mais les forces armées de la nation. Je tiens à préciser que ceux qui répandent ces idées bafouent les institutions et jusqu'à la charge de Président puisque, en vertu de la Constitution, le Président exerce le commandement suprême des forces armées.

Parlons de nos forces armées, elles qui avant même d'exister en tant que telles ont su se montrer capables en août 1806 de défendre l'Amérique du Sud contre l'envahisseur britannique et qui, lorsque sont rentrés les derniers grenadiers des campagnes du Chili et du Pérou, avaient mérité la reconnaissance du continent américain tout entier parce qu'elles n'avaient pas hésité à quitter le territoire de leur Etat naissant dans le seul but de défendre la liberté des peuples frères.

S'il est grave qu'apparaissent dans la société civile ces tendances, qui resteront toujours embryonnaires, il est encore plus grave que surgisse au sein même de notre armée, sous l'emprise d'on ne sait quelle démente ou quel fanatisme, des hommes qui favorisent une confusion identique. Ces hommes ne peuvent absolument pas rester parmi nous. Nous ne pouvons admettre leur présence dangereuse et corruptrice car nous savons tous que, si depuis ce 9 juillet 1816, l'histoire a été émaillée de rencontres et de séparations, de lumières et d'ombres, de joies et de peines, l'objectif recherché et les moyens d'y parvenir pour les forces armées restent ceux-là mêmes qui sont inscrits dans l'acte d'indépendance, à savoir : "mettre toute l'étendue de nos talents et la droiture de nos intentions au service de la liberté, dans le respect sacré de la justice".

Nous devons empêcher toutes nouvelles déviations.

Il y a longtemps que notre société est en crise. Ce sont ses composantes politiques, économiques et associatives qui ont donné naissance à des comportements agressifs, en marge de la Constitution et des institutions.

La situation s'est aggravée avec le temps, ce qui n'est pas surprenant dans un pays où au progrès a petit à petit succédé la régression.

Les forces armées ne pouvaient pas ne pas être touchées. De ce bras armé au service de l'Etat légitime pour la défense du pays, on a tenté de faire l'instrument de pouvoirs illégitimes au service de fins qui n'avaient rien ou pas grand-chose à voir avec la défense de la patrie.

L'économie avait été ébranlée mais aussi l'Etat, et le tissu social plus encore. Les forces armées ne peuvent plus occuper au sein des institutions la place qui est normalement la leur quand celles-ci s'affaiblissent et ne jouent pas leur rôle. Il ne s'agit pas ici de montrer du doigt des coupables. Ce n'est pas à nous de le faire. Ce ne sera pas non plus, à mon sens, la tâche des historiens qui ont pour mission de reconstituer objectivement le déroulement des faits et d'en trouver le sens.

Nous savons tous que la responsabilité de ces périodes troubles et décadentes de notre histoire, de la rupture de l'ordre constitutionnel et de l'institution de régimes autoritaires incombe à divers secteurs de la société argentine.

Dans un pays en perte de vitesse, toutes les institutions ont régressé.

Au lieu de défendre la communauté nationale, les militaires en sont devenus les dirigeants et les gestionnaires, ce qui est la négation même du rôle des forces armées.

Dans une nation civilisée, moderne et complexe, le militaire qui gouverne, aussi bien le fasse-t-il, n'est plus militaire mais un homme politique.

Cette formule ne pouvait s'appliquer à toute l'institution militaire.

Nous sommes capables de devenir un pays moderne et dynamique et nous y parviendrons. Les forces armées elles aussi joueront un rôle moderne et créatif. Jamais plus elles ne seront des instruments illégalement au service du pouvoir; elles seront une institution régulière dont les membres auront choisi, parmi toutes les voies qui s'offraient à eux, de consacrer leur vie à la défense de la communauté. A ce don de la vie doit correspondre une digne contrepartie, à savoir une société libre, démocratique et qui progresse.

Tout militaire prêt à exercer sa mission mérite une telle société. Comment lui demander de risquer sa vie pour l'injustice, l'autoritarisme ou l'appauvrissement ?

Une vie humaine vaut plus que cela. Elle est la valeur suprême de notre civilisation et ne doit être sacrifiée que pour des valeurs et des intérêts sociaux qui sont à la mesure de sa dignité.

Il en est ainsi dans les grands pays de la vieille Europe occidentale, à qui nous devons notre patrimoine culturel et où bien des Argentins ont leurs racines. Constitution, patrie, progrès, foyer, développement et solidarité sociale sont des valeurs fondamentales pour les militaires qui ont assumé avec fierté la défense des nobles communautés nationales.

Nous devons nous aussi permettre à nos militaires de se sentir fiers et jeter à jamais aux oubliettes les époques où la décadence et la tyrannie ne laissaient à aucun Argentin, y compris les militaires, la possibilité de jouer un rôle conforme à leur dignité.

Nos forces armées modernes devaient, comme dans tout pays civilisé, être un élément fondamental de l'appareil de l'Etat. Nos forces armées modernes étaient issues de la Constitution et des lois de la République qui en ont déterminé la création, la mission et la raison d'être. Quand la Constitution n'est plus respectée et que les lois cessent d'être appliquées strictement, quand le principe de la division des pouvoirs et de la représentativité populaire est bafoué, les forces armées ne sont plus le bras armé de la nation. Elles peuvent agir plus ou moins bien, fomenter des troubles ou en venir à bout, mais elles opèrent en fait comme des groupes autonomes de citoyens armés.

La Constitution prévoit avec beaucoup de sagesse que le Président de la nation est le commandant suprême des forces armées, qui font donc partie intégrante de l'Etat. En l'absence d'un président de la République élu dans les conditions fixées par la Constitution, les forces armées sont privées de chef et cessent automatiquement d'être une institution de l'Etat.

C'est pourquoi la défense acharnée de la Constitution doit être pour le militaire la défense de sa propre dignité, du caractère moral et social de sa fonction, de son rôle de membre légitime de la communauté chargé d'une mission spécifique.

L'histoire de nos dissensions est longue et tragique : division chez les civils, incompétence et manque de courage des dirigeants, parfois même irresponsabilité de ceux qui avaient l'honneur de diriger une institution fondamentale de la République et qui se sont fourvoyés dans des entreprises que les Argentins n'auraient jamais dû admettre. Nos lois et nos institutions n'ont pas été respectées et notre échelle des valeurs a été bouleversée.

Cette profonde crise morale, il nous faut reconnaître, chacun à notre niveau de responsabilité, qu'elle n'a épargné aucun de nous.

A ceux qui, poursuivant des intérêts mesquins, ont cherché le soutien des armes pour imposer leur volonté et briser la volonté du peuple et les institutions,

A ceux qui ont accepté sans rien dire la force et la violence,

A ceux qui en ont appelé à la haine et à la terreur comme instrument de la lutte politique en bafouant des valeurs suprêmes et en faisant couler le sang de notre jeunesse et à ceux qui ont combattu le mal par le mal,

Les Argentins disent : assez ! Fermons un chapitre noir de notre histoire et faisons régner la justice, la lumière et la vérité.

J'en appelle maintenant à chaque Argentin, quelle qu'ait été sa position dans la triste expérience que nous avons vécue, pour qu'il réfléchisse sérieusement à ses actes et fasse son examen de conscience.

Nous édifions sur les décombres les structures d'une Argentine moderne. Or, édifier un pays moderne c'est aussi restituer aux forces armées le rôle particulier qui est le leur et les réinsérer définitivement dans la société.

Nous ne pouvons pas, autrement, envisager un avenir meilleur, un nouveau projet collectif orienté vers la croissance et la liberté. Pour atteindre ce but, il faut une action commune authentique et résolue, à laquelle tous participent.

Il nous incombe, en tant que dirigeants appartenant à une génération qui a connu les soubresauts de la violence et de la destruction, d'édifier une nation nouvelle qui redécouvre les valeurs dans lesquelles elle a puisé sa source.

Il nous incombe de faire droit aux demandes des générations montantes qui, dans leur désir de justice, refusent l'ambiguïté et les attermolements et avancent résolument vers un avenir meilleur, décidées à rayer définitivement de notre histoire les affrontements stériles et les comportements autoritaires, la primauté de la force sur les idées et l'obéissance aveugle, décidées aussi à ne plus se laisser manipuler dans leur conscience et dans leurs actes.

Nos enfants ont vu se battre leurs pères, ils ont été les victimes d'une longue suite d'erreurs, de projets avortés et d'espoirs déçus, héritage déchirant d'un pays malmené.

Incapables de répondre à leurs aspirations, nous les avons laissés s'engager sur le chemin de la haine et de la terreur où l'agression et la violence ont été portées à leur paroxysme.

Jamais l'Argentine n'a autant souffert.

Jamais n'a-t-on abandonné autant de bonnes volontés ni réduit à néant autant d'efforts, à un moment où le pays luttait pour renaître.

Jamais par conséquent n'a-t-il été aussi nécessaire qu'aujourd'hui d'admettre la vérité, de reconnaître les erreurs, de rejeter des méthodes et des procédés auxquels nous devons à jamais renoncer.

Il n'y a plus de place pour ce passé.

Nous en avons fini pour toujours avec l'autoritarisme et les décisions unilatérales qui ont bouleversé l'ordre institutionnel, et nous rétablissons l'ordre constitutionnel républicain et démocratique, seul cadre dans lequel personnes et institutions peuvent s'épanouir et se développer pleinement.

Nous devons donc, je l'ai déjà dit, remettre de l'ordre dans nos idées. La transition militaire ne doit pas servir de prétexte à une controverse sur la dignité et l'honneur des forces armées, ni sur le rapport de forces entre civils et militaires. L'honneur des forces armées n'est pas en cause.

Dans une démocratie, si quiconque, pour quelque raison que ce soit, s'écarte de la loi, il existe des tribunaux pour analyser son comportement, en tirer les conclusions qui s'imposent et déterminer les conséquences qui en découlent éventuellement sur sa réputation et son honneur. Cette fonction,

qui est celle du pouvoir judiciaire, est essentielle, tout aussi essentielle que l'obligation du pouvoir exécutif de ne pas s'immiscer dans des domaines qui relèvent des autres pouvoirs de l'Etat.

Il est évident aujourd'hui que ces questions sont liées aux blessures encore vives qu'ont provoquées des interprétations divergentes de la lutte contre le terrorisme. Le gouvernement, estimant interpréter le sentiment de la société, a d'emblée, dans ses paroles et dans ses actes, condamné sans ambiguïté les groupes terroristes qui pendant les années 70 se sont livrés aux actes les plus cruels et les plus aberrants pour imposer par la force et par la terreur des idéologies que l'immense majorité de la population rejetait.

Demander que l'on reconnaisse les sacrifices consentis par les forces armées et les forces de sécurité, c'est demander ce que ressentent déjà profondément le gouvernement et l'immense majorité du peuple argentin. Ce que ni le gouvernement ni le peuple ne sont prêts à reconnaître, c'est le terrorisme d'Etat. Une telle démarche irait à l'encontre des principes élémentaires qui confèrent à un gouvernement démocratique sa légitimité, et qui interdisent les recours à la contrainte, quelles que soient les circonstances, si ce n'est dans le cadre de la loi et de procédures régulières. Ils interdisent aussi de faire d'êtres humains, à quelque fin que ce soit, des objets susceptibles d'être profanés ou détruits.

Si nous insistons sur cette conviction, ce n'est pas par esprit de vengeance; c'est pour que chacun sache à l'avenir, qu'aucun secteur de la société n'est au-dessus des lois et que la dignité de l'homme impose à nos actions, si louables soient-elles, des limites très strictes.

Pendant la période troublée des deux dernières décennies, on a essayé à diverses reprises d'extorquer des concessions aux gouvernements en place en usant de la force ou de la menace de la force. Je le demande à l'immense majorité des militaires argentins, à ceux qui, légitimement, ont le respect d'eux-mêmes et aspirent au respect d'autrui : quelle forme de respect peut-on obtenir par la force ?

Parce que nous sommes conscients de notre passé, parce que nous savons que céder a toujours entraîné la nation à sa perte, nous, Argentins d'aujourd'hui, sommes résolus à soutenir l'action de la justice et à ne nous laisser dominer ni par la peur ni par la haine. Nous ne tremblons pas devant les menaces de ceux qui tenteraient d'ébranler nos convictions, nous ne nous laisserons pas entraîner par ceux qui voudraient provoquer un découragement collectif soit pour semer le désordre soit par ressentiment.

Entre ceux qui s'en prennent à l'ordre public et ceux qui le défendent, la ligne de démarcation est nette. Il existe une différence essentielle entre les forces armées fidèles à la Constitution et les mutins : l'attachement inébranlable à la loi.

De même que les autres secteurs de la société, les forces armées se heurtent à des problèmes économiques qui sont au premier rang des préoccupations du pouvoir exécutif, mais qui ne pourront être résolus qu'avec les moyens disponibles.

Une chose est certaine, c'est que les revendications de chaque secteur, quel qu'en soit le fondement, doivent être présentées conformément aux règles du jeu démocratique. Vouloir légitimer une position de force et imposer ses revendications à la justice est aussi absurde que de s'imaginer que le gouvernement négociera dans de telles conditions.

Les tensions entre les forces armées et les pouvoirs publics étaient inévitables. La transition militaire est l'affaire de tous.

Aux autorités militaires de favoriser les adaptations nécessaires à l'intérieur de l'armée et aux dirigeants politiques de veiller à la réinsertion définitive des institutions militaires dans la société. Cette démarche est indispensable pour que règne dans l'armée l'esprit de San Martín, lui qui a fait de l'armée l'instrument de l'indépendance de l'Argentine et du continent latino-américain.

Le moment n'est peut-être pas venu de tirer des conclusions définitives des événements des dix dernières années, qui ont semé la douleur et le trouble tant chez les militaires que chez les civils. L'histoire se chargera d'interpréter ces événements, quand le temps aura fait son oeuvre. Nous devons en attendant considérer que la justice est une institution à laquelle sont soumis tous les Argentins, qu'ils portent ou non l'uniforme, qu'ils exercent ou non des fonctions politiques.

Il en sera ainsi aussi longtemps que j'exercerai les responsabilités qui m'ont été confiées par le peuple, devant qui j'ai pris l'engagement exprès de consolider la paix intérieure.

Seuls le strict respect de la loi, la tolérance mutuelle et l'attachement inébranlable de tous, d'où qu'ils viennent, à l'éthique politique, nous permettront de dire le 10 décembre 1989, lorsque je transmettrai le pouvoir dans le respect des règles constitutionnelles, ce qui ne s'est pas produit depuis plusieurs dizaines d'années, que nous avons voulu, pour nos enfants, sauver la République de la ruine à laquelle les manoeuvres et l'appétit de puissance de certains risquaient de la précipiter.

Car dans un monde en pleine mutation le retard que nous pourrions prendre mettrait en danger l'existence même de la nation et, du même coup, notre avenir mais aussi celui de nos enfants.

La transition militaire a progressé, mais il reste encore beaucoup à faire. Les tenants des idéologies qui nous ont fait sombrer dans le chaos de l'autoritarisme et qui fustigent constamment le "chaos de la démocratie", les secteurs mêmes de la société que le peuple a reniés et qui prétendent toujours se servir des forces armées pour leur ouvrir la route du pouvoir, ceux-là se relancent dans l'aventure. Et ils sont forts. Ils ont à leur disposition d'importants moyens de communication, tous les arguments leurs sont bons et rien ne les arrête. S'il faut passer par le fondamentalisme, en avant ! Il ne sera, pensent-ils, qu'une étape éphémère. L'important pour eux est d'empêcher la consolidation de la démocratie.

Il est donc plus nécessaire que jamais que l'extraordinaire consensus entre les représentants des divers partis politiques et secteurs sociaux qui s'est manifesté dans les heures critiques pour soutenir la démocratie persiste

quand la menace aura disparu. Je demande à l'opposition de s'engager elle aussi à nous aider dans notre mission et à éviter des désordres qui conduiraient à des affrontements irrationnels comme ceux qui ont plongé si longtemps le pays dans l'immobilisme et la douleur.

Il est de mon devoir de lancer un appel respectueux à tous les partis politiques, y compris le mien, pour que l'affrontement cesse face à la nécessité commune de préserver la liberté à ce moment particulier de la réalité nationale. J'ai la conviction que de l'accueil qui sera fait à mon appel dépend notre avenir - liberté ou esclavage, développement ou stagnation, justice ou désordre, respect international ou isolement.

Aux civils, il est demandé de rester toujours prêts à se mobiliser pour défendre la démocratie, c'est-à-dire leur dignité.

Il y aura toujours des individus pour tirer profit de la crise, soit par l'action psychologique soit en mentant ouvertement, dans le but d'affaiblir et de saper la volonté populaire. Ceux-là profitent de la souffrance de l'Argentine pour tenter d'accaparer le pouvoir. Ces fauteurs de doute sont aussi responsables que ceux qui se sont soulevés. Ils veulent nous décourager et nous conduire au désespoir.

Sachez que vouloir ternir la fermeté avec laquelle le gouvernement a agi à cette occasion, parmi d'autres, ce n'est pas seulement ternir son image c'est aussi entamer la confiance de la société dans les institutions civiles et dans la démocratie en général.

Souvenez-vous des paroles prononcées lors du Banquet des forces armées en 1985 : "Il faut maintenant que, venu du coeur même de la société, un grand mouvement porte tous les Argentins vers la réconciliation définitive en les animant d'un sens exaltant de la justice fondée sur l'éthique sociale".

Il est capital que tous nous comprenions bien que c'est la société qui, se repentant de ses erreurs et consciente de son identité, tire la leçon du passé et, tournant son regard vers l'avenir, commence à avancer d'un pas assuré avec humilité mais aussi avec audace.

Se tourner vers l'avenir, cela signifie répondre avec un sens moral aigu à l'attente de notre jeunesse qui ne veut plus jamais servir de chair à canon. C'est ne pas permettre que l'on essaie de décourager notre sage jeunesse ou de la conduire au scepticisme que suscite la frustration.

C'est accorder une valeur suprême à la vie, à la cohabitation d'un peuple réconcilié. C'est inscrire dans la mémoire collective le sens des responsabilités juridiques et morales. C'est pour chacun de nous, d'où qu'il vienne, se repentir.

Nous pouvons donc nous mettre au travail en regardant l'avenir. Plus question de violence, plus question de faire justice soi-même, au mépris de la loi. Plus question de domination ni d'intolérance dans l'Argentine d'aujourd'hui.

Le but de nos efforts, c'est ni plus ni moins d'aider un peuple uni à retrouver sa dignité.

Que Dieu nous aide dans cette entreprise !

Annexe II

DISCOURS PRONONCE PAR M. RAUL ALFONSIN, PRESIDENT DE LA NATION, A L'OCCASION DES EVENEMENTS QUI SE SONT PRODUITS DANS LE 3ème REGIMENT D'INFANTERIE DE LA TABLADA (24 janvier 1989)

Le destin nous lance un nouveau défi qui est, à mon sens, le plus grave et le plus décisif que mon gouvernement ait affronté. Nous avons été victimes d'une agression armée de la part d'éléments irréguliers affiliés à l'extrême gauche. Ces individus ont été identifiés et leur identité sera divulguée dès que l'autorisera la justice.

Au cours de l'affrontement, six militaires et un policier de la province de Buenos Aires ont trouvé la mort et 38 membres des forces armées, 19 membres de la police de la province de Buenos Aires et 6 membres de la police fédérale ont été blessés. Vingt-huit des assaillants ont été abattus, il se peut que l'on trouve de nouveaux cadavres parmi les décombres, et 14 sont entre les mains de la justice.

Le manifeste qui a été saisi par l'armée, et qui a été porté à ma connaissance ce matin, atteste l'égarement de ces individus. Je me suis rendu ce midi à La Tablada où j'ai assisté, comme toutes les personnes qui se trouvaient là, à un spectacle à faire frémir : c'était un cauchemar où dominaient la mort, partout présente, la brutalité et la barbarie.

A chaque pas, nous avons pris conscience concrètement de l'ampleur de l'agression dont ont été victimes non seulement un régiment, mais aussi le peuple argentin tout entier. Nous avons également eu la preuve, à chaque instant, du courage de ceux qui méritent aujourd'hui la reconnaissance de la patrie.

Si nous avons pu faire échec à la subversion, c'est parce qu'il se trouvait des hommes prêts à se battre et résolus à lutter. Qu'ils sachent que ce combat est aussi le mien et qu'ici personne ne restera indifférent pendant que d'autres risquent leur vie. Ce combat est le mien et je le mènerai jusqu'au bout, jusqu'à ce que la société soit libérée de cette agression.

Nous lutterons dans le cadre de la stricte légalité, mais avec toute la force que la loi et la légitimité populaire nous confèrent. Les images que nous avons vues aujourd'hui ne s'effaceront jamais de nos mémoires. Souvenez-vous-en. Aujourd'hui des familles pleurent et nous pensons à elles avec gratitude.

Des Argentins sont morts pour que nous, leurs compatriotes, puissions rester libres et préserver notre mode de vie et de cohabitation. Dieu nous en garde, mais il n'est pas impossible qu'il reste encore beaucoup à faire et que d'autres encore aient à donner leur vie pour l'Argentine.

Soyez donc tous certains que nous ne donnerons pas le moindre signe de faiblesse. S'il s'est trouvé quelqu'un pour croire que la démocratie était un système sans défense, il se rendra compte aujourd'hui de l'ampleur de sa méprise. L'Etat de droit doit relever le défi de la lutte antisubversive. C'est la dernière grande épreuve que subit mon gouvernement et nous allons la remporter.

La société ne tolère plus la violence, d'où qu'elle vienne. Elle sait que si nous n'en brisons pas le cycle infernal, nous courons des risques très graves. Il y a un peu plus d'un mois, alors que la démocratie avait encore progressé de façon décisive, j'ai déclaré devant le Congrès de la nation que la lutte contre le terrorisme ne porterait ses fruits que menée comme un combat intérieur de chacun d'entre nous et de la société argentine tout entière contre les causes profondes de sa propre dégradation culturelle. On ne peut vaincre le terrorisme si subsistent les autres manifestations de l'illégalité. Ou celles-ci s'effondrent en bloc, ou le terrorisme restera latent parmi nous. Ces idées prennent aujourd'hui une valeur nouvelle. Je sais que, au nom de ces valeurs, tous seront prêts à faire front, solidairement à cette nouvelle situation, comme ces dernières heures en ont donné la preuve. Les forces armées et de sécurité, les chefs d'entreprise, les syndicats et les partis politiques sont prêts à défendre la liberté et les relations entre les Argentins.

Le processus de raffermissement de la démocratie et des institutions de la nation a une fois de plus progressé. La démocratie a affronté aujourd'hui la démesure et l'action sanguinaire de ceux qui font de la violence un moyen d'action politique alors que cette manière d'agir, élitiste, absurde et atroce, a été catégoriquement rejetée par tous les Argentins.

La démocratie s'est renforcée, mais à un prix très élevé. Beaucoup ont donné leur vie pour que soit réaffirmé l'attachement des Argentins à la liberté, à la tolérance et, en définitive à la Constitution. C'est avec douleur et une émotion profondes que nous honorons la mémoire de ceux qui ont donné leur vie pour la tranquillité de tous.

Nous sommes frappés de stupeur et d'indignation devant le forfait sanguinaire et cruel de ces mandataires de la mort mais nous éprouvons en même temps une légitime fierté en pensant aux hommes de l'armée qui ont donné une fois de plus une preuve éclatante de leur bravoure et de leur détermination inébranlable à défendre notre indépendance et, partant, la souveraineté populaire.

En ma qualité de Président de la nation et de commandant en chef des forces armées, je félicite tous les militaires qui sont intervenus avec détermination et courage pour contenir l'action des mutins. Ma reconnaissance va également aux forces de sécurité et, en particulier, à la police de la province de Buenos Aires. J'adresse aussi aux familles de ceux qui ont perdu la vie l'expression de ma sympathie, qui est celle de tous les Argentins.

Pour honorer la mémoire de ces hommes, manifester notre sympathie à leur famille et élever une prière à Dieu, je propose aux Argentins de faire de dimanche prochain une journée de deuil national, un moment de réflexion et de méditation consacrées aux responsabilités qui nous attendent. Ce sera là assurément la meilleure manière d'honorer ceux qui ont donné leur vie pour la démocratie et la liberté.

Parce que ce défi nous concerne tous, et qu'il concerne avant tout mon gouvernement, je voudrais vous annoncer qu'il sera publié demain deux décrets tendant à fixer le cadre et les moyens d'action qui nous paraissent les plus appropriés face à cette agression.

En premier lieu, il sera mis en place un Conseil de sécurité nationale dont les principaux objectifs seront notamment les suivants : conseiller le Président au sujet de la stratégie de la lutte contre la subversion, mettre au point des mécanismes de sécurité propres à donner à son action toute l'efficacité possible, définir les tâches relevant des opérations de renseignement et coordonner les actions avec les gouvernements des provinces.

En second lieu, la gravité et la complexité des faits, leur dispersion possible dans le pays et la nécessité de garantir l'efficacité de l'enquête exigent que celle-ci soit menée d'une manière unifiée. J'ai donc demandé au Procureur général de la Nation de donner les directives nécessaires pour coordonner l'action du Ministère public et j'ai ordonné que tous les secteurs de l'administration publique nationale apportent tout leur soutien à cette tâche.

Que nul ne se méprenne, nous n'allons pas nous confondre avec l'ennemi. Notre plaidoyer constant en faveur des droits de l'homme n'est pas une manifestation de faiblesse devant la subversion armée. Notre détermination à lutter ne se confond pas non plus avec le recours aveugle à la force. Ceux qui attaquent les institutions de la République ont choisi la loi de la jungle. Ils ont blessé notre armée et causé du tort à la nation.

La République souveraine sait comment leur répondre et en triompher. Une fois de plus, on nous a lancé le défi de la violence, auquel nous répondrons de toutes nos forces. Il nous est ainsi donné la possibilité de montrer au monde entier, et à nous-mêmes, que nous avons tiré les enseignements du passé, que notre démocratie n'est pas faible et que la République et ses institutions sauront faire face.

Annexe III

TEXTE DES DECRETS NOS. 82/89 ET 83/89

Décret No 82/89

Buenos Aires, le 25 janvier 1989

Considérant que la tentative d'investissement du 3ème Régiment d'infanterie "Général Manuel Belgrano" de l'armée argentine constitue un attentat très grave à la sûreté publique, et révèle l'existence d'un dessein de violence terroriste visant à ébranler les institutions en vigueur et les relations individuelles entre les Argentins;

Considérant que la violence est l'ennemie naturelle de la démocratie, parce que ceux qui y recourent entendent se substituer à la volonté souveraine du peuple par des manifestations de force dont l'intention messianique dépasse la coloration idéologique dont ils prétendent la recouvrir;

Considérant que la consolidation de la démocratie argentine a pour effet d'enfermer les groupes violents dans un isolement sans retour, exacerbant par là leur désespoir et leur cruauté;

Considérant que des faits de telle nature appellent une réaction urgente et énergique des pouvoirs publics, sous forme d'une enquête destinée à faciliter l'action des organes judiciaires compétents, dans le cadre de la loi No 23.077 sur la protection de l'ordre constitutionnel et de la vie démocratique;

Considérant que, pour conférer à cette enquête, dont la portée et les ramifications peuvent s'étendre à différents lieux et juridictions du territoire national, toutes l'unité et la cohérence voulues, il convient de demander l'intervention du Procureur général de la Nation;

Considérant qu'il y a lieu à cette fin de faire en sorte que les différents secteurs et organismes de l'Etat mettent à la disposition du ministère public tous les moyens nécessaires pour contribuer à faire la lumière sur des faits extrêmement complexes et graves pour les institutions du pays;

Exerçant les pouvoirs que lui confère le paragraphe 1 de l'article 86.1 de la Constitution nationale,

Le Président de la Nation argentine

DECRETE :

Article 1er - Il est demandé au Procureur général de la Nation de donner les directives nécessaires pour qu'une enquête soit ouverte de la manière la plus rapide et la plus efficace sur les faits visés dans les considérants du présent décret.

Article 2 - Les services de l'administration publique nationale fourniront au ministère public tous les renseignements et l'appui technique que celui-ci leur demandera, ainsi que toutes autres informations qui seront jugées utiles pour que la vérité soit faite rapidement sur les faits.

Article 3 - De forme.

Décret No 83/89

Buenos Aires, 25 janvier 1989

Vu les paragraphes 1, 15, 17 et 20 de l'article 86 de la Constitution nationale et considérant :

Que les faits graves survenus les 23 et 24 janvier et qui sont de notoriété publique entraînent un risque indubitable pour la vie et la liberté des citoyens;

Que, en conséquence, le Président de la Nation doit exercer dans leur plénitude les pouvoirs que lui confère la Constitution nationale pour la réalisation des objectifs sur lesquels elle repose : constituer l'union nationale, garantir la justice, assurer la paix intérieure, veiller à la défense commune, promouvoir le bien-être général et garantir les bienfaits de la liberté à tous ceux qui vivent sur le sol argentin;

Que, dans l'exercice de ses pouvoirs constitutionnels, il incombe au Président de la Nation de prendre les décisions nécessaires pour prévenir et maîtriser de tels événements, empêcher qu'ils ne se reproduisent et, dans le cadre de la législation en vigueur, prendre toutes mesures de dissuasion;

Que, sans préjudice des dispositions du décret No 82/89, tendant à ce que soient prises les mesures nécessaires pour que la lumière soit faite le plus rapidement possible sur les actes en cause, il convient d'assurer la coordination des décisions qui seront adoptées dans tous les domaines;

Que l'on ne peut écarter l'hypothèse que les actes très graves qui ont été commis aient été organisés en liaison avec l'étranger;

Qu'il faut rappeler que, en décembre 1987, l'Organisation du consensus national, qui regroupe douze partis politiques, a déclaré que "la nature politique et juridique de l'Etat de droit donne au pouvoir constitutionnel la faculté de disposer de toutes les ressources humaines et matérielles pour consolider la paix intérieure et sauvegarder la vie, l'honneur et les biens de tous les habitants";

Que, pour garantir le meilleur usage des ressources disponibles et assurer l'efficacité des mesures qui pourront être requises, il est indispensable que le Président de la Nation puisse, pour prendre ses décisions, consulter les divers organes de l'administration nationale.

En conséquence,

le Président de la Nation argentine

DECRETE :

Article 1er - Il est créé, au sein de la Présidence de la Nation, un Conseil de sécurité.

Article 2 - Le Conseil visé à l'article premier est composé des Ministres de l'intérieur, de la défense et des relations extérieures et du culte, du Secrétaire des services de renseignements de la Présidence de la Nation et des chefs de l'état-major général et des états-majors des diverses armes.

Le Conseil sera présidé par le Président de la Nation, qui désignera le secrétaire du Conseil.

Article 3 - Le Conseil aura pour mission de conseiller le Président de la Nation sur les questions que celui-ci lui soumettra concernant les mesures à adopter pour prévenir tout acte de violence organisée qui attente à la sûreté, à la vie, à la propriété ou à la liberté des citoyens, ou qui mette en danger l'une ou l'autre des institutions ou des biens de la Nation, et de fournir à la justice fédérale tous les renseignements utiles pour enquêter sur ces actes et poursuivre leurs auteurs. Il conseillera en particulier, le Président de la Nation au sujet de :

- a) La stratégie de la lutte contre la subversion;
- b) L'articulation des mécanismes de sécurité, en vue d'une plus grande efficacité dans leur mise en oeuvre;
- c) L'articulation des opérations de renseignements;
- d) La coordination des actions avec les gouvernements des provinces.

Article 4 - Le Président de la Nation pourra inviter le Procureur général de la Nation à siéger au Conseil de sécurité.

Article 5 - Le Président de la Nation pourra demander la participation d'autres autorités et personnes dont les connaissances ou les compétences seront jugées utiles pour une question particulière. De même, il pourra convoquer des réunions restreintes du Conseil de sécurité, en indiquant dans ce cas ceux des membres qui sont invités à siéger.

Article 6 - Le Président de la Nation indiquera au Conseil les questions à examiner en priorité et il désignera dans chaque cas le ministre chargé de la coordination.

Article 7 - De forme.